



8. LA "CASE DE SEMENCES" POUR GERER LES SEMENCES PAYSANNES COLLECTIVEMENT

La case de semences n'est pas seulement un lieu physique où l'on stocke et conserve les semences. **C'est aussi et surtout un mode d'organisation collectif** pour faire vivre les semences paysannes. L'inventaire, la description des variétés, leur multiplication, sélection, conservation, les échanges et les formations, le plaidoyer pour la reconnaissance et la défense des droits des agriculteurs, sont autant d'éléments qui composent la "case de semences", appelé aussi "le grenier de semences" ou "la maison de la semence".

PAR UN SUIVI DES VARIÉTÉS CONSERVÉES

Description des variétés et registre paysan

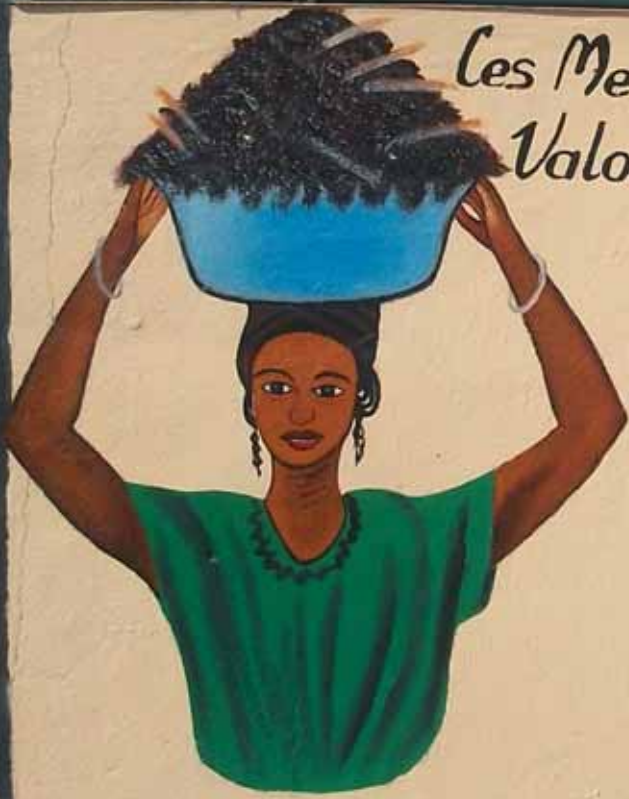
Pour faciliter l'échange de semences, il est utile de dresser la liste des variétés conservées dans la case de semences et dans le réseau de producteurs.

- **Chaque variété est décrite dans une fiche** avec les informations sur la variété :
 - nom,
 - provenance,
 - cycle,
 - type de sol,
 - caractéristiques de la plante, de ses fruits ou épis,
 - caractéristiques gustatives et nutritionnelles,
 - utilisation des résidus des récoltes,
 - type de conservation,
 - autres caractéristiques notables, comme les caractéristiques thérapeutiques ou culturelles.
- Une fois les variétés décrites, il s'agit de **les répertorier dans un registre** avec les quantités disponibles chez tel ou tel producteur du réseau de la case de semences.





*Ces Semences
Paysannes sont
Les Meilleures,
Valorisons-les!*



Diffusion des semences

On peut décider d'un espace de démonstration des variétés comme une collection vivante, en mettant en culture dans un même champ, côte à côte, différentes variétés. Lors de visites, les producteurs pourront se rendre compte des différences entre les caractéristiques des variétés et choisir celles qu'ils préfèrent essayer chez eux.

Critères de qualité

La case de semences est une source de diffusion des semences paysannes.

Il est très important de suivre les bonnes pratiques de sélection, de production, de récolte, de tri et de stockage et conservation. Ces semences paysannes doivent être de bonne qualité.

• Les principaux critères de qualité sont :

- un taux de germination se rapprochant de 100% (c'est à dire que sur 10 graines, 8 à 10 germent bien) ;
- un faible taux d'humidité, qui permet une meilleure conservation et diminue les risques d'attaques de champignons ;
- la pureté spécifique, c'est à dire que la semence doit être celle de l'espèce décrite, et sans mélange avec une autre espèce : pas de mélange avec des adventices par exemple ;
- la conservation du type variétal, c'est à dire que la semence doit être celle de la variété décrite et sans mélange avec une autre variété ;
- le bon état sanitaire pour ne pas diffuser de maladies.



• **Attention**, les semences de ces plantes en collection vivante ne seront pas diffusées car les croisements auront eu lieu entre les variétés, surtout chez les allogames. Si une personne souhaite avoir la semence pour l'essayer, pour produire pour son alimentation ou pour la multiplier, elle pourra trouver la semence chez l'un des producteurs du réseau.

• Il faut que cette personne utilise elle-même les bonnes pratiques. Il est donc recommandé de toujours diffuser les savoir-faire avec les semences. C'est la plupart du temps un échange oral entre producteurs. Si c'est nécessaire, il faut donner une formation.

PAR UNE GESTION COLLECTIVE

La case de semences est donc une communauté de personnes qui produisent et échangent leurs semences et leurs savoir-faire en réseau

Elle peut être organisée par un groupe au niveau d'un terroir local ou régional. La case de semences ainsi limitée à un territoire, ses membres peuvent interagir régulièrement. Ce groupe peut organiser des réunions pour échanger les informations. Il peut aussi demander à quelqu'un d'extérieur au groupe de venir faire une formation sur une méthode ou une thématique.

Les membres de la case de semences doivent fixer ensemble les règles d'usage relatives à la production et à la diffusion des semences, don et contre-don, échange ou vente. Ils peuvent décider d'un système de contrôle interne et de garantie participatif entre les membres.

Le groupe de personnes peut aussi envoyer des gens en formation, et ceux-ci s'engagent alors à restituer et à former les autres. Visiter d'autres expériences est souvent un bon apprentissage. Cela permet d'avoir de nouvelles idées.

Ainsi en se mettant en réseau au niveau national, sous-régional et même inter-national, le collectif peut échanger les expériences et les semences paysannes, mais aussi faire entendre son plaidoyer pour les droits des agriculteurs à conserver, produire, multiplier, donner, échanger ou vendre les semences paysannes.



"SORS DE CHEZ TOI ET TU VERRAS
CE QU'IL TE RESTE ENCORE À FAIRE"

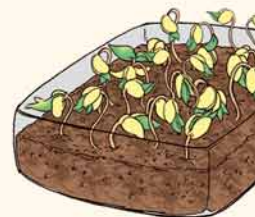
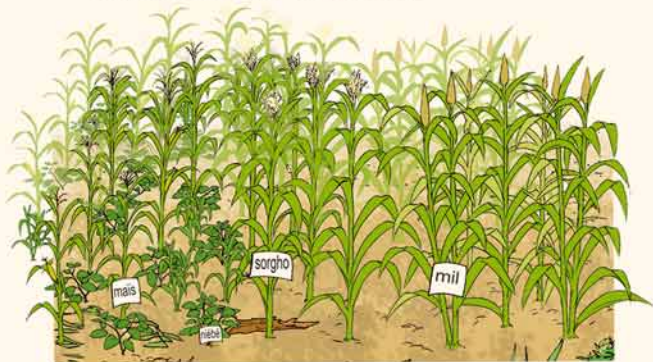


• AGROÉCOLOGIE PAYSANNE

• EXPÉRIMENTATIONS,
RECHERCHE PARTICIPATIVE



• DÉMONSTRATIONS
"COLLECTIONS VIVANTES"



• BONNE CONSERVATION

LA CASE DE SEMENCES PAY



• RÈGLES
COLLECTIVES
D'USAGES
Don, contre-don,
vente, échange



- SÉLECTION, MULTIPLICATION, PRODUCTION PAYSANNES

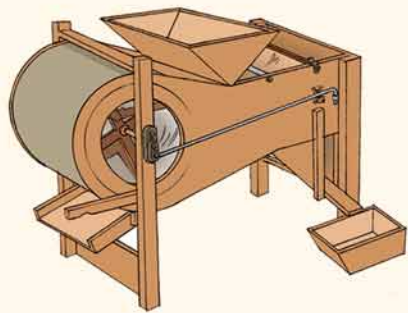


- RECUEIL DE SAVOIRS ET EXPÉRIENCES

- DESCRIPTION DES VARIÉTÉS PAYSANNES ET REGISTRES PAYSANS

N°	NOM	PROVENANCE	DESCRIPTION	DATE	REMARQUES
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

fiche description

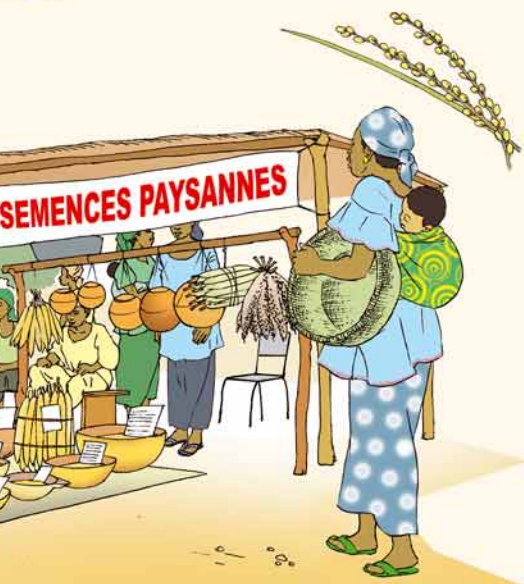


- TRANSMISSION ET ÉCHANGE DE SAVOIRS PAYSANS

- TRI ET TEST DE GERMINATION



SEMENCES C'EST VIVANT!



- CONSOMMER LOCAL

